

**VILLE DE FREYMING-MERLEBACH**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 30 JUIN 2025**

Le Conseil Municipal de la Ville de FREYMING-MERLEBACH, dûment convoqué par M. le Maire le 24 juin 2025 s'est assemblé à 19 heures dans la salle des séances du Conseil Municipal de FREYMING-MERLEBACH, sous la présidence de M. Pierre LANG, Maire de la Ville.

**MEMBRES ÉLUS** : Trente-un (31) **EN EXERCICE** : Trente-un (31)

Secrétaire de séance : *Mme Monique VORIOU*

**Présents :**

*M. Pierre LANG, Maire*

*M<sup>mes</sup> et MM. Bernard PIGNON, Francine KOCHEMS, Daniel MAYER, Fabienne BEAUVAIS, Marc FRIEDRICH, Josette KARAS, René KOTTMANN, Concetta KOENIG, Jean-Marie HAAS, Adjoints.*

*M<sup>mes</sup> et MM. Germain FLAUSSE, Bernard DINÉ, Denise HARDER, Monique VORIOU, Isabelle SLAZAK, Jean, Sylvie TOURIGNY-SARRAT, Christine FISTER, Alain LEFEVRE, Josette TARALL, Pascal SOSNA, Anne ZAPP, Océane BLAISE (présente à partir du point 3), Christiane BROCKE, Jean-Pierre ADAM, Patricia MIHELIC, Stéphan ZIMMER, Aurélie THIRIET, Alain MANISZEWSKI, Conseillers municipaux.*

**Absent :**

*Marc FLAUDER, Conseiller municipal*

**Absents excusés :**

*M<sup>mes</sup> et MM Cathy KOCHEMS, Jean-Jacques GRIMMER, Océane BLAISE (absente jusqu'au point 2 inclus), Conseillers municipaux*

**Ont donné procuration à des membres présents :**

*Mme Cathy KOCHEMS donne procuration à M. Bernard PIGNON*

*M. Jean-Jacques GRIMMER donne procuration à M. René KOTTMANN*

*Mme Océane BLAISE donne procuration à Mme Fabienne BEAUVAIS (jusqu'au point 2 inclus)*

**ORDRE DU JOUR**

**8. Acquisition de deux parcelles, cadastrées Section 21, N° 506 et 1088, sises entre la rue Georges Clemenceau et rue de Civray auprès de Madame Christine KLAMMERS GUBENO**

Attendu que Madame Christine KLAMMERS GUBENO est propriétaire de deux parcelles situées entre la rue Georges Clemenceau et la rue de Civray, cadastrées sous la Section 21, N 506 (1,26 are) et 1088 (12,78 ares), pour une superficie totale de 14,04 ares.

Considérant qu'en cohérence avec la révision actuelle du Plan Local d'Urbanisme, l'acquisition de ces parcelles, actuellement en friche, permettra d'assurer un développement en compacité de la trame urbaine et d'optimiser le foncier en cœur d'îlot, en réalisant à terme un lotissement.

Vu l'acceptation par Madame KLAMMERS GUBENO de l'offre formulée par la Ville, fixée à 1 000 € l'are, soit un montant total de 14 040 € pour l'ensemble des deux parcelles.

Le Conseil Municipal,

Sur propositions conjointes des Commissions d'Urbanisme Environnement, ainsi que de des Finances réunies respectivement les 24 et 30 juin 2025.

Oùï l'exposé de M. MAYER, Adjoint et rapporteur,

A l'unanimité,

Décide :

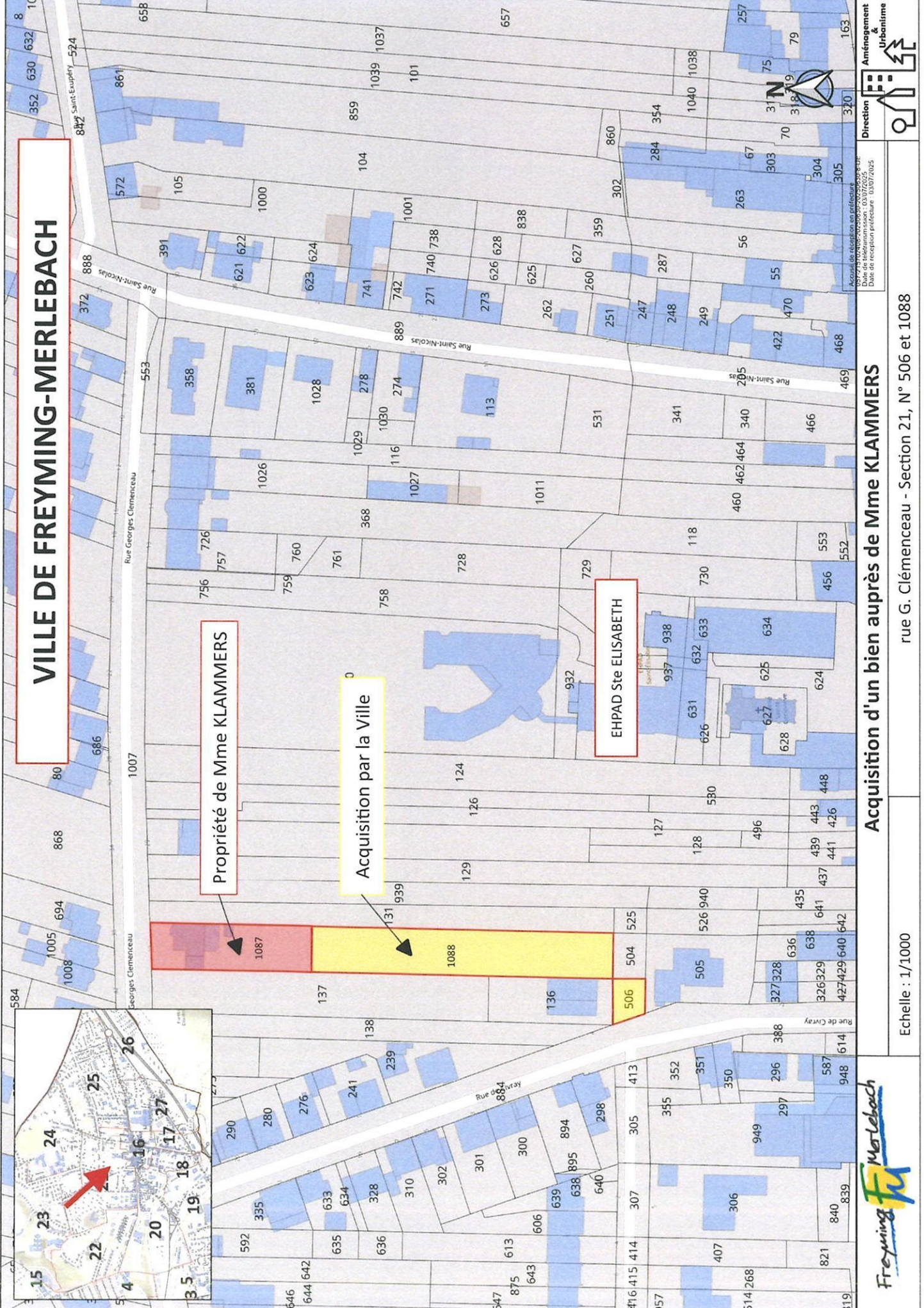
- D'acquérir les parcelles cadastrées Section 21, N° 506 (1,26 are) et 1088 (12,78 ares) d'une contenance totale de 14,04 ares, sises entre la rue Georges Clemenceau et la rue de Civray, pour un montant total de 14 040 € auprès de Madame Christine KLAMMERS GUBENO, demeurant 37 rue Georges Clemenceau à Freyming-Merlebach,
- De prendre en charge les frais d'acte et de notaire liés à cette acquisition,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer l'acte de vente devant notaire, ainsi que tout document nécessaire à la finalisation de cette transaction.

Signé Mélanie MIESZKALSKI  
Directrice Générale des Services

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Tous les membres présents ont signé au registre. M. le Maire certifie que les délibérations de cette réunion ont été affichées sur le tableau d'affichage légal et numérique de la Mairie le 03 juillet 2025.  
Certifié exécutoire

Accusé de réception en préfecture  
057-215702408-20250630-20250630-8-DE  
Date de télétransmission : 03/07/2025  
Date de réception préfecture : 03/07/2025

# VILLE DE FREYMING-MERLEBACH



Propriété de Mme KLAMMERS

Acquisition par la Ville

EHPAD Ste ELISABETH



Accueil de réception en préfecture  
Date de récépissé : 03/07/2025  
Date de réception préfecture : 03/07/2025

## Acquisition d'un bien auprès de Mme KLAMMERS

Section 2.1, N° 506 et 1088

Echelle : 1/1000

